

INTER FORMATION FRANCE
Société par Actions Simplifiée
Immatriculée au R.C.S. depuis le 31/01/2020
sous le numéro 88109994900011
Ayant son siège social au 321 rue Maurice Caullery
59500 DOUAI

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 – OBJET

Les conditions générales de ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations du centre de formation INTER FORMATION FRANCE (ci-après « l'organisme de formation ») et de son client (ci-après « le titulaire du compte ») dans le cadre de la vente de formations en e-learning.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit à toutes les commandes de formations e-learning (correspondant à des modules de formation dans un espace électronique sécurisé, en mode e-learning ou Formations Ouvertes et à distance, accessibles depuis sa plate-forme) passées sur le présent site marchand ou via le site moncompteformation.gouv.fr).

Toute prestation accomplie par le prestataire implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

L'acceptation des présentes conditions générales de vente implique, dès le moment de la validation de l'inscription, formation d'un contrat à titre onéreux auquel l'ORGANISME DE FORMATION et le TITULAIRE DU COMPTE doivent s'obliger mutuellement.

La version des conditions générales de vente opposable au Client est celle figurant sur le site au moment de la validation de la commande par le Client. Les différentes versions des conditions générales de vente sont archivées par l'ORGANISME DE FORMATION.

Les conditions générales de vente sont susceptibles d'être modifiées ou supprimées à tout moment.

ARTICLE 2 – ACCESSIBILITE COMMUNICATION ET CONTENU DES OFFRES DE FORMATIONS

Les offres de formation en e-learning sont disponibles sur le site de l'ORGANISME DE FORMATION via l'url « <https://inter-formation-france.fr/e-learning> » ou via la plateforme « EDOF moncompteformation.gouv.fr »

Chaque offre de formation décrit de manière claire et précise.

Les offres de formation contiennent les éléments essentiels suivants :

- L'intitulé de la formation
- Les modalités de la formation
- Les objectifs de la formation
- Le contenu de la formation
- La durée moyenne de la formation
- Le prix de la formation et les frais additionnels
- Les prérequis nécessaires
- Les informations sur l'obtention d'une attestation de réussite et sur sa valeur
- Les possibilités de passage d'un test certifiant TOEIC où tout autre attestation certifiante reconnue par l'état le cas échéant
- Les possibilités de financement de la formation

Par la validation des présentes, le TITULAIRE DU COMPTE reconnaît avoir reçu communication de l'offre de formation et la valide sans réserve.

ARTICLE 3 – CONDITIONS TARIFAIRES POSSIBILITES DE FINANCEMENT ET PAIEMENT DE LA FORMATION

Le prix de chaque formation est indiqué dans les offres de formation dont le titulaire reconnaît avoir eu connaissance et communication en application de l'article 2 des présentes.

L'ORGANISME DE FORMATION a informé le TITULAIRE DU COMPTE de la possibilité de financement total ou partielle de la formation par son compte professionnel de formation.

Le montant disponible sur ce compte est consultable sur le site <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/droits> après création d'un compte sécurisé.

Le paiement de la formation s'effectuera par la caisse des dépôts et Consignations (CDC) après transmission de l'attestation de service fait par l'ORGANISME DE FORMATION.

Le montant des droits réglés par la CDC à l'ORGANISME DE FORMATION dépendra du pourcentage de complétude de la formation par le TITULAIRE DU COMPTE.

L'ORGANISME DE FORMATION informe le TITULAIRE DU COMPTE des autres possibilités de financement de la formation (pole emploi etc...) sur son site internet.

Le prix de la formation devra être intégralement ou partiellement réglé par le titulaire du compte selon le mode de financement choisi et les droits y afférents.

L'ORGANISME DE FORMATION ne facture aucun frais additionnels selon le mode de

financement.

Le prix de la formation restant à la charge du TITULAIRE DU COMPTE devra être réglé lors de la passation de la commande ou au plus tard dans les 7 jours ouvrés par Carte bancaire ou par virement bancaire.

Dans le cas d'un défaut de paiement du prix non justifié par un motif légitime, l'ORGANISME DE FORMATION est en droit de réclamer des intérêts de retard calculés sur la base du taux légal en vigueur.

L'ORGANISME DE FORMATION désactivera par ailleurs le compte concerné dès réception de l'information de défaut de paiement.

En cas de recouvrement contentieux (cabinet de recouvrement, avocat ou huissier) et après un courrier simple, les créances de l'ORGANISME DE FORMATION seront majorées de 15% à titre de clause pénale en supplément des frais et intérêts ci-dessus stipulés.

ARTICLE 4 - FORMATION DU CONTRAT

La formation du contrat s'opère d'une part via le site de l'ORGANISME DE FORMATION après demande de devis auprès de celui-ci et acceptation dudit devis et des présentes par le TITULAIRE DU COMPTE.

D'autre part, via la plateforme EDOF moncompteformation.fr dans les conditions décrites à l'article 5 des conditions générales dans leur 3^{ème} version en date du 12/2020 du service moncompteformation annexées aux présentes.

Il est à noter que la validation des CG susmentionnées entraîne formation d'un contrat entre l'ORGANISME DE FORMATION et le TITULAIRE DU COMPTE, lesquelles CG valent contrat conformément à l'article 2 qui sera repris :

*« - Dans les relations entre les Titulaires de compte et les Organismes de formation, les CGU définissent les engagements réciproques des deux Parties relatifs aux conditions de choix et d'exécution des Actions de formation, étant précisé que **ces CGU valent contrat entre les Titulaires de compte et les Organismes de formation pour toute Action de formation acquise au travers de la Plateforme** ; la CDC n'intervenant pas dans cette relation contractuelle née à cette occasion entre un Organisme de formation et un Titulaire de compte. Aucun autre document contractuel ne sera signé entre les Organismes de formation et les Titulaires de compte pour les Actions de formation choisies au travers de la Plateforme. »*

La formation du contrat dans l'un ou l'autre des cas décrits ci-dessus entraîne la naissance des obligations réciproques.

La formation du contrat interviendra après validation de la commande par l'ORGANISME

DE FORMATION et le TITULAIRE du compte en application des dispositions du Code Civil sur le contrat électronique.

ARTICLE 5 – DROIT APPLICABLE AU CONTRAT

Le présent contrat est conclu entre un professionnel (ORGANISME DE FORMATION) et un consommateur (TITULAIRE DU COMPTE).

Il est régi par le Droit Français peut importe le lieu de situation du TITULAIRE DU COMPTE.

Il est régi par les dispositions du Code Civil, du Code de la Consommation et du Code de Commerce.

ARTICLE 6 - DROIT DE RETRACTATION

La conclusion du contrat de formation e-learning sur le site internet de l'ORGANISME DE FORMATION ou par la plateforme moncompteformation.gouv.fr constituant un achat à distance, le TITULAIRE du compte bénéficie, en vertu de l'article L.121-21 du Code de la Consommation, d'un droit de rétractation, sans donner de motif, de 14 jours à compter de la signature de la Convention de formation.

Article L.121-21 du Code de la Consommation

Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux [articles L. 121-21-3 à L. 121-21-5](#). Toute clause par laquelle le consommateur abandonne son droit de rétractation est nulle.

Le délai mentionné au premier alinéa du présent article court à compter du jour :

1° De la conclusion du contrat, pour les contrats de prestation de services et ceux mentionnés à [l'article L. 121-16-2](#) ;

2° De la réception du bien par le consommateur ou un tiers, autre que le transporteur, désigné par lui, pour les contrats de vente de biens et les contrats de prestation de services incluant la livraison de biens. Pour les contrats conclus hors établissement, le consommateur peut exercer son droit de rétractation à compter de la conclusion du contrat.

Dans le cas d'une commande portant sur plusieurs biens livrés séparément ou dans le cas d'une commande d'un bien composé de lots ou de pièces multiples dont la livraison est échelonnée sur une période définie, le délai court à compter de la réception du dernier bien ou lot ou de la dernière pièce.

Pour les contrats prévoyant la livraison régulière de biens pendant une période définie, le délai court à compter de la réception du premier bien.

Toutefois, le TITULAIRE DU COMPTE dispose de la possibilité de renoncer expressément à l'exercice de son droit de rétractation afin de bénéficier dès la formation du contrat de son accès à son espace de formation e-learning.

L'exercice du droit de rétractation se fait par notification de sa décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique) dont l'ORGANISME DE FORMATION accusera réception auprès du TITULAIRE DU COMPTE.

ARTICLE 7 – REGLES GENERALES D'UTILISATION DU DISPOSITIF DE FORMATION ELEARNIG

Dès la formation du contrat en cas de renonciation au délai de rétractation par le TITULAIRE DU COMPTE ou à défaut à l'issue de ce délai, l'ORGANISME DE FORMATION communique au TITULAIRE DU COMPTE les codes d'accès personnels et confidentiels lui permettant d'accéder au service.

L'accès à la plateforme se fait par tout moyen (smartphone, tablette, ordinateur...) et à tout endroit.

Le seul prérequis est une connexion au réseau internet.

L'accès à la plateforme est garanti dès réception des codes d'accès 24h/24 et 7/7.

La durée d'accessibilité au service est de 12 mois.

ARTICLE 8 - OBLIGATION DE L'ORGANISME DE FORMATION

- Obligation de respect des conditions pour prétendre à un financement dans le cadre du CPF :

L'ORGANISME DE FORMATION répond à l'ensemble des critères décrits dans les CG et CP ORGANISME DE FORMATION moncompteformation pour que le TITULAIRE DU COMPTE puisse prétendre à un financement dans le cadre du CPF.

Il s'engage à respecter ces conditions tout au long du service.

- Obligation de respect de l'accessibilité au service :

L'ORGANISME DE FORMATION s'engage à garantir l'accès à la plateforme e-learning pour le titulaire du compte dans les conditions décrites à l'article 8 des présentes.

- Obligation d'assistance en cas de dysfonctionnement de la plateforme :

L'ORGANISME DE FORMATION s'engage à remédier à tout dysfonctionnement technique dans un délai de 24h ouvrées.

Passé ce délai, l'ORGANISME DE FORMATION prolongera la durée d'accès au module pour une période correspondant à celle de l'indisponibilité.

Néanmoins, l'ORGANISME DE FORMATION ne saurait être tenue pour responsable des difficultés de connexion en cas de rupture de l'accès internet ou de rupture de la connexion notamment due : à un cas de force majeure, à des coupures de courant, à des interruptions liées aux prestataires, hébergeurs et fournisseurs d'accès

- Protection des données personnelles :

Les informations demandées au TITULAIRE DU COMPTE sont nécessaires au traitement de la commande.

Dans l'hypothèse où le Client consent à communiquer des données individuelles à caractère personnel, il dispose d'un droit individuel d'accès, de retrait et de rectification de ces données dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le TITULAIRE DU COMPTE doit adresser toute demande écrite à l'adresse suivante :

INTER FORMATION France

321 rue Maurice Caullery

59500 DOUAI

ou à l'adresse courriel suivante : contact@inter-formation-france.fr

- Obligation de respect du caractère personnel et confidentiel des codes d'accès du TITULAIRE DU COMPTE :

L'ORGANISME DE FORMATION s'engage à respecter le caractère personnel et confidentiel des codes d'accès du TITULAIRE DU COMPTE et ne le divulguant à personne et en s'abstenant de se connecter sur la plateforme.

- Obligation de délivrance d'une attestation de suivi de formation :

L'ORGANISME DE FORMATION s'engage à fournir une attestation de suivi de formation à l'issue de la formation au TITULAIRE DU COMPTE.

- Obligation de suivi pédagogique :

L'ORGANISME DE FORMATION s'engage à fournir un suivi pédagogique du titulaire du compte par le biais d'un accompagnateur pédagogique.

Ce suivi s'exercera par mail ou par téléphone au moins une fois par semaine au cours des 4 premières semaines de formation. Délai qui représente la durée moyenne de l'achèvement des formations par le titulaire du compte.

Passé ce délai, le suivi pédagogique persistera uniquement à la demande du titulaire du

compte.

ARTICLE 9 - OBLIGATION DU TITULAIRE DU COMPTE

- Usage personnel et confidentiel des identifiants :

Les identifiants livrés par voie électronique au bénéficiaire sont personnels et confidentiels et ne peuvent en aucun cas être cédés et/ou partagés avec une autre personne salariée ou non du TITULAIRE DU COMPTE ou revendus.

Le TITULAIRE DU COMPTE est responsable de la gestion et de la conservation des identifiants et mots de passe.

En conséquence, il appartient au TITULAIRE DU COMPTE de mettre en œuvre toutes mesures de précaution nécessaires à leur protection et à leur conservation.

Le TITULAIRE DU COMPTE est responsable des conséquences de leur utilisation.

L'ORGANISME DE FORMATION ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe du TITULAIRE DU COMPTE.

Celui-ci s'engage à informer l'ORGANISME DE FORMATION de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et mot de passe dès qu'il en a connaissance.

Le TITULAIRE DU COMPTE est seul responsable tant du choix des modules achetés, que de l'usage et des interprétations qu'ils en fait, des résultats qu'il obtient, des conseils et actes qu'il en déduit et/ou émet.

En cas de violation du caractère personnel et confidentiel des identifiants, l'ORGANISME DE FORMATION dispose de la possibilité de résilier unilatéralement les accès au compte après information préalable adressé au TITULAIRE DU COMPTE en lui laissant un délai de 48h pour répondre.

- Obligation d'achèvement de la formation dans le cadre des offres promotionnelles le cas échéant :

L'ORGANISME DE FORMATION propose des offres promotionnelles au TITULAIRE DU COMPTE limitées dans le temps et conditionnées à la commande d'une formation ainsi qu'à l'achèvement de celle-ci dans un délai de 4 semaines avec un score minimale.

Les conditions des offres promotionnelles seront définies dans l'offre préalablement communiquée au TITULAIRE DU COMPTE.

Ce dernier s'engage à respecter l'ensemble de ces conditions pour bénéficier de l'offre

promotionnelle.

Celle-ci pourra consister en la vente de la formation avec prime (tablette ou ordinateur portable).

ARTICLE 10 - RESOLUTION DES LITIGES :

En cas de réclamation ou de différend opposant l'ORGANISME DE FORMATION à un TITULAIRE DE COMPTE, ce dernier pourra adresser sa réclamation à l'Organisme de formation.

Les deux Parties feront leurs meilleurs efforts pour régler par elles-mêmes le litige les opposant.

Après démarche préalable écrite du TITULAIRE DU COMPTE vis-à-vis de l'Organisme de formation concerné, et si le litige persiste, celui-ci sera attiré devant un médiateur compétent préalablement à la saisine d'une juridiction.

ARTICLE 11 - TRIBUNAL COMPETENT :

Les tribunaux territorialement compétents pour régler les litiges liés au présent contrat d'action de formation sont les Tribunaux de LILLE en fonction du montant de la demande.

ARTICLE 12 – TOLERANCES

Les présentes conditions générales de vente et leurs annexes expriment l'intégralité de l'accord intervenu entre les parties relativement à son objet.

Il est convenu entre les Parties que toute tolérance ou renonciation d'une des parties, dans l'application de tout ou partie des obligations prévues au présent Contrat, quelles que puissent en être la fréquence et la durée, ne saurait valoir modification des présentes, ni être susceptible de créer un droit quelconque.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent contrat serait nulle et non avenue par un changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des présentes conditions générales de vente.

ARTICLE 13 - FORCE MAJEURE ET RESPONSABILITE

L'ORGANISME DE FORMATION ne saurait être tenu responsable pour un manquement à l'une des obligations mises à sa charge par les présentes conditions générales de vente qui résulterait de la survenance d'un cas de force majeure au sens des dispositions de l'article 1148 du code civil, tels que ceux habituellement retenus par la jurisprudence française.

Il en est également de même en cas de manquement lié aux dispositions sanitaires en vigueur liées à la COVID-19.

L'ORGANISME DE FORMATION est tenu à une obligation de moyen.

En aucun cas l'ORGANISME DE FORMATION ne saurait être tenu responsable d'un défaut total ou partiel de connexion Internet qui ne lui serait pas imputable ou de la non maîtrise ou des pannes du matériel informatique du TITULAIRE DU COMPTE.

ARTICLE 14 – GARANTIES

Les garanties s'appliquant au présent contrat sont les garanties légales du Code Civil et du Code de la Consommation.

Aucune autre garantie n'est contractuellement prévue.

ARTICLE 15 – OPPOSABILITE DES PRESENTES

Les présentes conditions générales sont disponibles à tout moment en ligne sur le site de l'ORGANISME DE FORMATION.

Elles sont également communiquées à chaque titulaire du compte et acceptées par lui-même par le moyen du double clic.

ARTICLE 16 – SERVICE CLIENT

Pour toute information, question ou réclamation, le client peut s'adresser du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h au service Relations Clients de la société à l'adresse du siège social de la société, par mail ou par téléphone.